

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PHASE 3 DE LA PROMENADE SAMUEL-DE CHAMPLAIN  
ENTRE LA CÔTE DE SILLERY ET LA CÔTE GILMOUR À QUÉBEC

### Les requêtes de l'audience publique

Cote	Requêtes
CR3.1	Commission de la capitale nationale du Québec
CR3.2	Québec Arbres
CR3.3	Léonce Naud
CR3.4	ZIP Québec
CR3.5	Accès transports viables

Cabinet du ministre

25 MAR. 2013

MDDEP

Québec, le 22 mars 2013

Monsieur Yves-François Blanchet  
Ministre du Développement durable,  
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

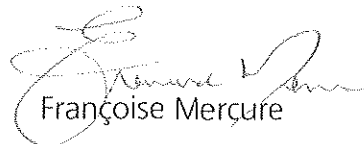
**Objet : Demande d'audiences publiques pour le projet de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain**

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de la période d'information du projet mentionné en objet, la Commission de la capitale nationale du Québec demande la tenue d'audiences publiques afin de pouvoir présenter plus en détails son projet à la population et recevoir ses commentaires afin de le bonifier, au besoin.

Je vous remercie à l'avance et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente et directrice générale,

  
Françoise Mercure

Les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière

6210-10-001



Québec **Arbres**

M. Yves François Blanchet, ministre  
Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : (418) 521-3911  
Télécopieur : (418) 643-4143

### **Objet : Demande d'audience publique pour la phase III de la Promenade Samuel-de-Champlain**

Monsieur le ministre,

Après pris connaissance des plans projetés pour la phase III de la Promenade Samuel-de-Champlain lors de la soirée d'information du BAPE du 9 avril dernier, nous croyons qu'il serait souhaitable pour la société québécoise que le BAPE tiene une audience publique. C'est pourquoi nous vous transmettons, par la présente, une demande officielle d'audience publique.

La justification de cette demande repose sur sept aspects différents du dossier :

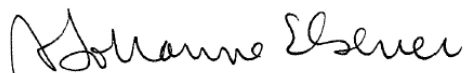
1. La destruction projetée de 20% de la superficie du seul marais existant encore entre les ponts de Québec et le Port de Québec. Ce marais abrite des plantes rares menacées ou vulnérables et constitue un lieu d'alimentation pour des espèces ichthyologiques en décroissance comme l'anguille d'Amérique.
2. L'artificialisation de la rive par la construction d'une piscine et d'un miroir d'eau de 275 mètres de longueur, des aménagements onéreux qui ne sont pas essentiels ni souhaitables dans une perspective de développement durable.
3. La coupe à blanc de la végétation existante pour aménager le site selon les plans projetés alors que conserver les arbres indigènes diminue les frais de reboisement, évite de devoir reboiser avec des essences croisées et peu acclimatées à nos espaces et s'inscrit dans une vision de développement durable.
4. Une superficie excessive dévolue à l'automobile et au transport de marchandises par rapport à la superficie disponible pour la conservation de la nature et la mise en valeur d'activités récréatives et culturelles.

5. Une stratégie d'accessibilité fondée principalement sur l'aménagement de 600 cases de stationnement ce qui va à l'encontre de la mise en application d'une stratégie de mobilité durable.
6. La pauvreté du projet quant à la mise en valeur de l'histoire du site patrimonial de Sillery et l'incitation à la découverte de ce territoire identitaire. Le fleuve a été redonné aux citoyens. Il faut maintenant penser à mettre en valeur l'histoire qui l'entoure.
7. Un budget démesuré pour l'artificialisation des rives et le stationnement automobile, deux éléments onéreux qui s'inscrivent mal dans une vision de développement durable.

Nous croyons qu'un aménagement plus naturel de la rive dans l'anse Saint-Michel permettra la conservation intégrale du marais, la protection de la végétation existante, un contact privilégié des citoyens avec la nature et une réduction substantielle des coûts du projet. Nous croyons aussi que des moyens de transport alternatifs à l'automobile, tel le parcours de la 400 durant la saison estivale ou la mise en place d'un circuit Écolobus, devraient être favorisés. Ceci permettrait de récupérer une grande superficie de terrain pour des activités récréatives, culturelles ou éducatives et de réaliser des économies substantielles par rapport à la construction de cases de stationnement.

À notre avis, les modifications proposées, en réduisant la facture totale des travaux envisagés, permettraient de dégager des sommes substantielles. Ces sommes épargnées pourraient servir à l'achat de grands domaines situés au haut de la falaise pour ainsi augmenter la superficie de l'espace public, sauvegarder des milieux naturels et des espaces verts, améliorer la qualité de vie des citoyens de la Capitale nationale, mettre en valeur l'histoire de la nation québécoise et agir comme levier économique en bonifiant l'offre touristique de Québec.

En espérant que vous prêterez une oreille attentive à notre demande, je vous prie de croire, Monsieur le ministre, en l'assurance de notre distinguée considération.



---

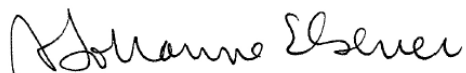
Johanne Elsener présidente  
Québec Arbres  
3657 chemin Saint-Louis  
Québec QC G1W 1T2  
Tél. 418-651-0505  
Courriel : jelsener@live.ca

5. Une stratégie d'accessibilité fondée principalement sur l'aménagement de 600 cases de stationnement ce qui va à l'encontre de la mise en application d'une stratégie de mobilité durable.
6. La pauvreté du projet quant à la mise en valeur de l'histoire du site patrimonial de Sillery et l'incitation à la découverte de ce territoire identitaire. Le fleuve a été redonné aux citoyens. Il faut maintenant penser à mettre en valeur l'histoire qui l'entoure.
7. Un budget démesuré pour l'artificialisation des rives et le stationnement automobile, deux éléments onéreux qui s'inscrivent mal dans une vision de développement durable.

Nous croyons qu'un aménagement plus naturel de la rive dans l'anse Saint-Michel permettra la conservation intégrale du marais, la protection de la végétation existante, un contact privilégié des citoyens avec la nature et une réduction substantielle des coûts du projet. Nous croyons aussi que des moyens de transport alternatifs à l'automobile, tel le parcours de la 400 durant la saison estivale ou la mise en place d'un circuit Écolobus, devraient être favorisés. Ceci permettrait de récupérer une grande superficie de terrain pour des activités récréatives, culturelles ou éducatives et de réaliser des économies substantielles par rapport à la construction de cases de stationnement.

À notre avis, les modifications proposées, en réduisant la facture totale des travaux envisagés, permettraient de dégager des sommes substantielles. Ces sommes épargnées pourraient servir à l'achat de grands domaines situés au haut de la falaise pour ainsi augmenter la superficie de l'espace public, sauvegarder des milieux naturels et des espaces verts, améliorer la qualité de vie des citoyens de la Capitale nationale, mettre en valeur l'histoire de la nation québécoise et agir comme levier économique en bonifiant l'offre touristique de Québec.

En espérant que vous prêterez une oreille attentive à notre demande, je vous prie de croire, Monsieur le ministre, en l'assurance de notre distinguée considération.



---

Johanne Elsener présidente  
Québec Arbres  
3657 chemin Saint-Louis  
Québec QC G1W 1T2  
Tél. 418-651-0505  
Courriel : jelsener@live.ca

Le 6 mai 2013

Monsieur Yves-François Blanchet  
Ministre du Développement durable,  
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs  
Québec (Québec) G1R 5V7

299

CR3.3

Projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-  
De Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec

6211-23-022

Monsieur le ministre,

**Objet :** Demande d'audiences publiques – Promenade Samuel-de-Champlain – Phase 3

Monsieur le ministre,

Par la présente, nous demandons la tenue d'audiences publiques dans le cas du *projet d'aménagement de la Promenade Samuel de Champlain – Phase 3*. Il nous semble important que plusieurs aspects de cette entreprise fassent l'objet d'un débat public approfondi. Rappelons-en l'objectif : redonner accès au fleuve lui-même et non seulement aux rives du fleuve.

#### **Demandes du public ignorées depuis 2006**

Reflétant fidèlement les préoccupations du public à l'époque, le président du BAPE William Cosgrove avait servi dans son Rapport de 2006 un avertissement à la Commission de la capitale nationale, à savoir que la réussite du projet de Promenade Samuel de Champlain « *repose, à l'évidence, sur le développement d'activités liées à l'usage du fleuve et de l'eau. C'est pourquoi les ressources devraient être investies prioritairement dans des interventions favorisant de telles activités.* »

À l'évidence, obnubilée par la mode actuelle de « l'architecture de paysage », la Commission a fait exactement le contraire, la quasi-totalité des ressources ayant été consacrée à des travaux d'architecture de paysage et non à des aménagements permettant l'accès physique au fleuve et la pratique de divers usages grand public.

Nous invitons donc les services de l'État à procéder dès maintenant à l'examen de la documentation ci-dessous. Les parties en cause ayant conservé essentiellement les mêmes approches, les analyses produites en 2005-2006 à l'occasion de l'étude par le BAPE de la première phase de la Promenade sont encore d'actualité.

[Deux villes. Deux rives. Deux mondes.](#)

**Analyses 2005-2006 (*demeurées lettre morte*)**

**[Analyse comparative de localisation de plages fluviales à Québec – Les meilleurs sites](#) (2009)**

**[Un quai doit donner accès à l'eau – ou fin de partie pour le quai Irving](#) (2006)**

**[RÉFLEXION FLUVIALE – La promenade Samuel de Champlain](#) (2006)**

**Lettre au ministre de l'Environnement Thomas Mulcair, 2005 (VOIR ANNEXE)**

---

Parmi les éléments nouveaux qui apparaissent au programme de la Phase 3, l'aménagement d'une piscine au Foulon (un projet sorti de nulle part) nous apparaît particulièrement contre indiqué et la construction à grands frais d'un bassin de rétention laisse songeur quand on réalise qu'aucun usage direct de l'eau du fleuve par la population n'est prévu dans le secteur du Foulon. Alors, pourquoi une telle urgence à construire un bassin de rétention d'eaux usées à cet endroit ?

Des interrogations sérieuses ont par ailleurs été soulevées publiquement à propos du secteur du Foulon et demeurent à ce jour sans réponse : « [Promenade Samuel de Champlain : des images séduisantes, mais un bon investissement ?](#) »

Voilà quelques points – parmi d'autres – qui nous semblent suffisamment d'intérêt pour faire l'objet d'échanges publics. Nous vous remercions de nous donner l'occasion d'en faire éventuellement la présentation devant les responsables du BAPE.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Léonce NAUD

[Géographe](#)

287, chemin du Roy, Deschambault, Québec G0A 1S0

☎ 418-286-6503 📧 [Olonnois@globetrotter.net](mailto:Olonnois@globetrotter.net)

# La Société des Gens de Baignade

## pour l'accès et l'usage public des plans d'eau

---

Québec, le 31 octobre **2005**

Monsieur Thomas J. Mulcair  
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
675 est, boulevard René-Lévesque  
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Audiences publiques – Promenade Samuel-de-Champlain

Monsieur le ministre,

Par la présente, la *Société des Gens de Baignade* demande la tenue d'audiences publiques dans le cas du *projet d'aménagement de la promenade Samuel de Champlain entre le pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église par la Commission de la capitale nationale (CCN)*. Il nous semble important que plusieurs aspects de cette entreprise fassent l'objet d'un débat public. Rappelons-en l'objectif : redonner accès au *fleuve* et non seulement redonner accès aux *rives* du fleuve.

L'opinion est sensible à l'absence « inexplicable » et persistante d'accès publics au fleuve Saint-Laurent, qui baigne pourtant la Capitale du Québec. Cette perception s'accroît au fur et à mesure que la qualité de l'eau s'améliore. Par ailleurs, avancer que « *l'accès au fleuve et à ses berges figure au rang des grandes préoccupations collectives* » (CCN) ne saurait justifier tous genres d'investissements, en particulier si ces derniers s'avèrent colossaux sans pour autant redonner des usages réels du plan d'eau à la population.

### NOTES PRÉLIMINAIRES

**Le concept de promenade maritime** – Selon Frank Debié : « *La promenade maritime est une forme urbaine originale caractéristique du premier âge touristique (1850-1930), celui des stations de luxe réservées à une élite fortunée, itinérante et oisive. Transformer le site en panorama, la rue en promenade, sertir la ville dans un écrin de parcs et la réserver aux riches.* » Dans l'histoire de la ville, le fleuve a déjà été lieu de travail, de commerce, de jeux, de combats ou de divers services publics, mais jamais ses rives n'ont-elles été dédiées à la simple promenade.

**Le choix du secteur d'intervention** – Géographiquement, le choix du secteur d'intervention s'avère problématique. À cet endroit, les rives du fleuve sont probablement les plus coûteuses à réaménager en vue de quelques usages publics que ce soit du plan d'eau. Elles sont en général rectilignes, lourdement enrochées et jouxtent un boulevard utilisé par un trafic lourd qui pourrait connaître une progression dans l'avenir. Il existe par ailleurs de nombreuses baies, anses ou bassins beaucoup plus accessibles à la population ainsi qu'aux touristes et davantage appropriés à d'éventuels usages publics. Ces lieux n'ont pas fait l'objet d'une évaluation concurrente (méthode bénéfices-coûts) par rapport au secteur du littoral aujourd'hui jugé prioritaire par la C.C.N.Q.



**Les enfants et les jeunes** – Durant deux siècles et demi (1608-1850), le fleuve a servi à maints services publics, constituant par ailleurs un vaste domaine ouvert aux loisirs des jeunes de Québec grâce à son accessibilité générale, elle-même sauvegardée par la législation française (Ordonnance *De la Marine*, 1681). Aujourd’hui, au début du 21<sup>e</sup> siècle, il nous semble que redonner accès au fleuve devrait viser d’abord et avant tout les besoins des enfants et des jeunes. Les photos d’époque, qui montrent des foules nombreuses et populaires jouissant directement et physiquement du fleuve de bien des façons, ne doivent pas évoquer une sorte de paradis perdu dont il ne serait pas question d’envisager le retour éventuel. Concevoir le fleuve comme un paysage qu’on regarde (sans qu’on ne puisse y toucher ou l’exploiter...), transformer ses rives en panorama nous apparaît comme un choix conceptuel discutable dans le cas qui nous occupe.

**Quelles retombées économiques ?** – Nous suggérons d’évaluer de façon comparative les retombées économiques de choix d’investissements en infrastructures riveraines *avant* de se lancer dans des projets particuliers. Il serait nécessaire de considérer les deux rives du fleuve, de repérer les meilleurs sites où aménager des accès en vue d’usages publics puis d’investir là où les retombées sociales et économiques seront les plus élevées compte tenu des investissements. Soulignons que le *U.S. Army Corps of Engineers*, qui assure lui-même la gestion de 1000 plages publiques, de centaines de sentiers de randonnées, de dizaines de milliers d’emplacement de camping, estime par ailleurs le retour sur ce type d’investissements récréo-touristiques à 64 dollars pour chaque dollar investi. Tenir compte des retombées économiques d’aménagements littoraux est donc loin d’être chose négligeable.

**L’avenir de la pêche récréative et commerciale** – On doit dès maintenant envisager un retour de la pêche récréative et d’opérations commerciales de pêche touristique – comme sur les Grands lacs – soit à partir de structures fixes au fond du fleuve, soit à partir de quais, soit avec des bateaux d’excursions de pêche, toutes activités appelées à se développer dans l’avenir. Ces bateaux de pêche, il leur faudra des endroits propices pour s’amarrer et de l’espace pour leurs clientèles. Il faut prévoir des stationnements pour ces futurs usagers du fleuve ou pour la clientèle de nos amateurs dans le domaine du tourisme fluvial.

**La population consultée ?** – Depuis le tout début du projet de Promenade Samuel-de-Champlain, une seule et unique vision – celle d’une *promenade maritime* – a joui jusqu’à présent d’un droit de cité. À maintes reprises, on a invité le grand public à la *bonifier* mais non à en concevoir d’autres. Il ne semble pas qu’on ait mis à la disposition de la population les informations qui auraient permis de réfléchir à plus d’un seul et unique concept fondamental d’aménagement.

Nous suggérons que désormais, l’on mette à la disposition du public toutes les informations dont on dispose, en un lieu accessible et connu, qui permette d’effectuer des recherches sur place au besoin (une bibliothèque, par exemple). De plus, nous pensons que l’organisation de colloques, de conférences, de réunions publiques fréquentes ayant pour objet la chose littorale – portuaire, maritime, nautique, balnéaire – faciliterait des échanges ouverts, réguliers et égalitaires entre les intéressés à un titre ou à un autre, dont les rangs s’élargiraient alors à coup sûr.

**Mettre en valeur l’histoire littorale** – Nous suggérons un débat public sur les moyens de mettre en valeur toute l’histoire dont sont imprégnés les rivages du fleuve à Québec et à Lévis. Cette matière fort riche devrait être intégrée au début de la conceptualisation de tout projet riverain affectant la Capitale du Québec, une des villes historiques les plus remarquables d’Amérique.

**Usage saisonnier ?** – Quels usages durant trois saisons sur quatre ? Quelles activités au bord du fleuve en automne, en hiver, au printemps ?

**Le schéma d'aménagement de la CMQ** – Les élus régionaux s'entendent sur la nécessité de développer une vision globale de la mise en valeur des deux rives du fleuve à partir de Saint-Augustin jusqu'au pont de l'île d'Orléans. On doit tenir compte de cette réalité pour ne pas se retrouver avec un projet susceptible de drainer la majeure partie des investissements publics sur une fraction modeste et difficilement accessible du littoral régional.

**Accès au fleuve où bien accès à ses rives ?** Le littoral fluvial ne doit pas devenir un espace-spectacle destiné avant tout à être *parcouru* à pied, à vélo ou autrement, dans un mouvement parallèle à un fleuve destiné à demeurer lui-même inaccessible. On doit concevoir et aménager un ou plusieurs lieux permettant des activités fluviales réelles, de loisir, de commerce ou autres, où on pourra passer la journée, auxquels les gens accèderont par un mouvement *perpendiculaire* au fleuve et non seulement *longitudinal*.

**Chacun doit pouvoir se rendre au fleuve et non seulement se rendre le long du fleuve.**

On doit pouvoir se rendre *au fleuve* et non seulement se rendre *le long du fleuve*. Le concept initial de « promenade » – route d'accès paysagée ou encore boulevard cérémoniel – aujourd'hui officiellement mis au rancart, nous semble encore informer de façon diffuse l'ensemble du projet, à commencer par son titre officiel qui demeure toujours : « *Promenade Samuel-de-Champlain* ». Pourtant, n'importe quel enfant le dira : « *Jouer dans l'eau, c'est bien plus amusant que de marcher le long du fleuve...* ». Pourra-t-on faire autre chose que se promener ? Par exemple, simplement pouvoir s'étendre au soleil au bord de l'eau présenterait bien des attraits ! Au fait, combien d'endroits aménagera-t-on pour cette activité des plus populaires, témoins les photos d'époque de la plage du Foulon ? La proximité du boulevard Champlain et de ses nuisances à l'endroit choisi permet-elle même d'y songer ? Des plages publiques, est-ce seulement bon pour le Maine ? Qu'est-il arrivé à celles dont nous jouissions ? *Qui* donc les a éliminées ?

Voilà quelques points – parmi d'autres – qui nous semblent suffisamment d'intérêt pour faire l'objet d'échanges publics. Nous vous remercions de nous donner l'occasion d'en faire éventuellement la présentation devant les responsables du BAPE.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Léonce NAUD  
Président



Louis-H. CAMPAGNA  
Secrétaire-trésorier

cc. William Cosgrove, président  
Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement

Québec, le 6 mai 2013

Cabinet du ministre

09 MAI 2013

MDDEP

M. Jean François Blanchet, ministre  
 Ministère du Développement durable, de l'Environnement,  
 de la Faune et des Parcs  
 Édifice Marie-Guyart  
 675, boul. René-Lévesque Est  
 30<sup>e</sup> étage  
 Québec (Québec) G1R 5V7  
 Téléphone : 418 521-3911  
 Télécopieur : 418 643-4143

299

CR3.4

Projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-  
 De Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec

6211-23-022

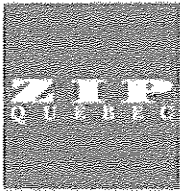
**Demande d'audiences publiques pour le Projet de la Promenade-Samuel-  
 de-Champlain-Phase 3**

Monsieur,

*Ceci fait suite au dévoilement du projet de la phase 3 de la Promenade-  
 Samuel-de-Champlain et des documents s'y rattachant.*

Compte-tenu que :

- *Notre organisme en est un dédié au développement durable du fleuve Saint-Laurent et qu'il a organisé plusieurs consultations publiques afin de connaître les priorités du milieu;*
- *Notre organisme a une priorité du milieu qui est inscrite à son Plan d'action et de réhabilitation environnemental PARE depuis 1998 soit l'aménagement de la plage de l'Anse au Foulon et d'un parc linéaire du littoral;*
- *Notre organisme regroupe des citoyens et des intervenants de tous les milieux qui nous ont fait déjà valoir leurs préoccupations et se sont prononcé en faveur d'audiences publiques pour ce projet;*
- *Le projet concerne de nombreux citoyens et organismes;*
- *Que nous avons déjà participé aux audiences publiques de la phase 1 de la mise en place de la Promenade Samuel-de-Champlain et que nous avons estimé que ceci a permis d'apporter quelques bonifications au projet;*
- *Notre organisme veut favoriser la concertation et l'implication de la population dans les orientations pour un projet qui les concerne et d'envergure comme celui de la Promenade-Samuel-de-Champlain*



1111 1111 1111 1111 1111 1111 1111 1111 1111 1111  
 1111 1111 1111 1111 1111 1111 1111 1111 1111 1111  
 1111 1111 1111 1111 1111 1111 1111 1111 1111 1111

Édifice La Fabrique  
 295, boul. Charest Est  
 Bureau 009 (R.D.C.)  
 Québec (Québec)  
 G1K 3G8  
 Téléphone :  
 (418) 522-8080  
 Télécopieur :  
 (418) 522-4604  
 Courriel :  
 zipquebec@zipquebec.com  
 www.zipquebec.com

- Que le Bureau d'audiences publiques (BAPE) est une instance crédible qui permet d'impliquer les citoyens et les organismes concernés pour faire valoir leurs préoccupations;

Pour toutes ces raisons, nous demandons que le projet de la Promenade-Samuel-de-Champlain-Phase 3 puisse aller en audiences publiques organisées par le BAPE.

Dans l'espoir d'une réponse prompte et favorable, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Daigle', with a long horizontal flourish extending to the right.

Ghislain Daigle, président

299

CR3.5

Projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec

6211-23-022

Québec, le 6 mai 2013

Monsieur Yves-François Blanchet  
Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet :** Demande d'audience publique sur le projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec

Monsieur le Ministre,

Par la présente, Accès transports viables – Regroupement des utilisateurs et utilisatrices des transports collectifs et actifs du Québec métropolitain, vous demande de mandater le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) pour tenir des audiences publiques sur le projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec.

La mission principale d'Accès transports viables est de promouvoir les modes de déplacement viables dans la région de Québec et de défendre les intérêts des utilisateurs et utilisatrices des transports alternatifs à l'auto-solo. Se déplacer de façon viable a un impact bénéfique sur l'environnement (réduction des émissions des gaz à effet de serre, réduction de la consommation énergétique, etc.), sur la société (baisse de la congestion, diminution du stress et du bruit, etc.) et sur l'économie (coûts des infrastructures, coûts de la congestion, etc.).

Selon nous, l'enclavement du littoral entre la côte de Sillery et la côte Gilmour est un enjeu majeur quant à son accessibilité. Aussi, plusieurs aspects de ce projet et de cette étude nous préoccupent :

- La présence de quelques 190 stationnements (avec un potentiel encore plus grand) ne saurait être une réponse durable à donner à la population qui visitera le site une fois complété. Nous sommes d'avis que les modes de transports actifs et collectifs devraient être

mis à l'avant-plan afin d'encourager ces modes de transports respectueux de l'environnement et présentant des bénéfices évidents pour la santé.

- Le Réseau de transport de la Capitale n'est que trop peu mis à contribution dans ce projet. Les parcours 1, 16 et 400 pourraient, en étant bonifiés, devenir d'important vecteurs de déplacements vers le secteur. Il est important d'offrir à la population résidente ainsi qu'aux visiteurs une amplitude et une fréquence adéquate afin de pouvoir répondre à plusieurs motifs de déplacement, et non pas seulement développer un système de transport entre des secteurs résidentiels et un site récréotouristique.
- Cet important projet à vocation récréotouristique doit intégrer de façon plus soutenue les transports actifs. Un projet de 80 millions \$ devrait notamment comprendre une ou plusieurs remontées mécaniques qui permettraient de faciliter la marche et l'utilisation du vélo pour les déplacements entre le haut et le bas de la côte.

En définitive, nous croyons qu'il est tout aussi important de développer des projets récréotouristiques de cette ampleur que de voir à ce que leur accès soit prévu en fonction des modes de transports qui correspondent aux principes du développement durable auxquels la Ville de Québec et le Gouvernement du Québec disent souscrire dans l'ensemble de leurs documents d'orientation et de planification. À l'heure actuelle, les impacts négatifs de ce projet sur l'environnement sont pour nous manifestes et c'est pour cela que nous vous demandons d'autoriser le BAPE à tenir des audiences publiques.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Etienne Grandmont  
Directeur général